

Les chantiers 2016 du gouvernement wallon

● En 2015, l'exécutif wallon emmené par Paul Magnette a présenté un grand nombre de plans.

● 2016 sera l'année de la mise en application de la plupart d'entre eux.

● D'autres dossiers importants devront être finalisés pour une entrée en vigueur dans un an très exactement.

Les plans vont devoir se concrétiser

En 2015, voulant faire taire les critiques, le gouvernement wallon a multiplié les sorties médiatiques pour proposer tout un tas de plans et de réformes importantes en matière d'énergie, de logement (le chèque Habitat remplacera le bonus Logement), d'économie (plan Marshall 4.0), d'aides aux entreprises, de lutte contre le radicalisme, etc. Faisant dire à l'opposition que le gouvernement wallon "avait un plan pour tout". Il y a eu aussi les fonds européens Feder et leur lot de critiques émanant de ceux qui n'ont pas touché un kopeck de cette manne européenne. C'est de bonne guerre, c'est à chaque fois comme ça. Il y eut encore un plan wallon contre la pauvreté, une prise en main de la politique de la ville dont l'application concrète semble encore brouillonne et un nouvel OIP (organisme d'intérêt public), nommé Aviq, construit sur les cendres de l'Awiph.

En 2016, le gouvernement ne voudra certainement pas démeriter. De nombreux chantiers sont annoncés. Certains d'entre eux sont présentés dans ces pages et d'autres attendus pour 2015, déjà, sont toujours en attente. Prenez le CoDT qui doit transformer durablement la manière d'aménager le territoire. A l'entame de la législature, le gouvernement décidait de remettre le travail, réalisé en fin de législature par son prédécesseur et par le Parlement wallon, sur le métier. Cela allait aller vite. On n'y est toujours pas.

Corriger les problèmes éventuels

Mais globalement, le travail est là. Le gouvernement wallon n'a pas chômé, même si on s'attendait à un peu plus de souffle et d'innovation dans les politiques. Mais pour l'heure, et c'est bien normal, il en est toujours au stade des plans et de la théorie. L'épreuve du concret va seulement arriver. Les ministres devront s'assurer de la bonne application de leur politique et éventuellement la corriger en cas de problème. Enfin, il reste à voir si les querelles récurrentes entre Wallons et fédéraux qui ont jalonné 2015 seront réglées ou continueront de plus belle.

Stéphane Tassin

Une assurance autonomie

Annoncée en juillet 2015 lors de la présentation de la nouvelle agence de santé wallonne (Aviq), la mise sur pied d'une assurance autonomie obligatoire devrait être finalisée par le ministre CDH, Maxime Prévot, en 2016 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, soit dans un an très exactement. Le gouvernement wallon s'en défend, il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle taxe. Mais plu-

tôt d'une cotisation de protection sociale. Comme il en existe une en Flandre depuis dix ans déjà.

Mais si le montant reste encore flou côté wallon, on cite souvent et avec insistance le montant annuel et par personne pratiqué par le gouvernement flamand, à savoir 50€. Une certitude cependant, les mineurs ne seront pas concernés par la cotisation. Le but de cette assurance autonomie obligatoire? Financer, au mieux et pour tous, les pertes d'autonomie quand elles surviennent. Et cela à n'importe quel âge de la vie en privilégiant le maintien à domicile. Un maintien à domicile qui nécessite un coût certain en termes d'aménagements et de prestations en soins de santé.

S.Ta.

Les allocations familiales

Décidément, cette sixième réforme de l'Etat donne du travail au gouvernement wallon puisque le transfert des allocations familiales devrait connaître des développements intéressants dans les mois qui viennent.

Il y aura tout d'abord la mise sur pied d'un OIP (organisme d'intérêt public) en lien avec l'Aviq (l'agence qui remplacera l'Awiph). La mise en place de cette caisse d'allocations publiques, différenciée clairement de l'administration, est garantie que, dans le cadre de ses missions de contrôle et de régulateur, l'autorité publique assumera ses responsabilités en toute neutralité.

Ensuite, on doit s'attendre à la mise en place d'une réforme du système d'allocations familiales pour les enfants à naître, la volonté du ministre Maxime Prévot étant de redéfinir de manière plus égalitaire les montants octroyés pour chaque enfant. Pour déterminer la faisabilité d'une nouvelle manière de faire, un cahier des charges et un marché public ont été lancés afin qu'un bureau d'étude se penche sur la question.

S.Ta.

Les aides à l'emploi

En sachant que le processus est en cours depuis plus d'un an, on peut s'attendre à des résultats en 2016. La ministre Tillieux (PS), en charge de l'Emploi et de la Formation, n'attend plus que l'accord gouvernemental sur la réforme des aides à l'emploi passé dans les mains des partenaires sociaux, pour démontrer à l'opposition qu'elle travaille.

Cette manne de plus d'un milliard d'euros transférée par le biais de la sixième réforme de l'Etat (encore elle) doit être remise au goût du jour. On ne s'attend pas à une révolution de palais comme le gouvernement flamand l'a fait. Non seulement, les situations économiques sont différentes, mais

le nord du pays a de plus décidé de se passer de la concertation sociale. On doit donc s'attendre à une réduction du nombre d'aides tout en conservant un nombre équilibré entre celles demandées par le patronat et celles demandées par les syndicats.

L'année 2016 devrait donc être celle de la mise en texte de la réforme et de son entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2017. Normalement...

S.Ta.

Les quartiers nouveaux

Le 17 novembre 2015, le gouvernement wallon, par la voix de son ministre de l'Aménagement du territoire, Carlo Di Antonio (CDH), lançait un premier appel à manifestation d'intérêt à destination des communes wallonnes qui souhaitent porter des projets partenariaux de développement de quartiers nouveaux. Les projets doivent être rentrés pour le mois de mars 2016. Si, quatre cents sites potentiels ont déjà été identifiés, par le biais d'un rapport commandé par le gouvernement wallon. Ce dernier vise ainsi à anticiper le défi démographique qui s'imposera à la Wallonie dans les années qui viennent. Ce projet de quartiers nouveaux est, en fait, l'application plus réaliste d'une idée lancée un jour de campagne électorale par un Benoît Lutgen (CDH) visionnaire...

Dans un premier temps, dix projets seront sélectionnés. Ils feront l'objet d'un accord entre pouvoirs publics et investisseurs privés, sans qui, prédisons-le, ces quartiers nouveaux ne risquent pas de voir le jour.

S.Ta.

Le tourisme en Wallonie

En 2016, le ministre wallon en charge du Tourisme, René Collin (CDH), devrait mettre un point final à sa réforme des maisons du tourisme. En gros, un certain nombre d'entre elles devraient fusionner sans que l'on touche à l'emploi. C'est du moins ce qui a été promis en début de législature. Leur nombre devrait passer de quarante-deux à vingt et une. Au sein de nombreuses structures, c'est quand même l'inquiétude qui domine.

On attend aussi d'autres mesures en la matière. Si l'on en croit la Déclaration de politique régionale (DPR), le gouvernement wallon PS-CDH entend "faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence". Véritable secteur économique, le tourisme wallon est parfois délaissé dans le magma des compétences gérées par la Wallonie. Le hic, c'est que la DPR qui annonce de très grandes choses dans ses titres, reste plutôt vague en terme de réalisation. La situation budgétaire wallonne restant compliquée pour les deux années qui viennent, il n'est pas certain que des moyens importants seront consacrés à ce secteur.

S.Ta.